



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE OYRÉ  
SEANCE du LUNDI 24 FÉVRIER 2025**

**N°2025-06**

L'an deux mille vingt-cinq et le lundi vingt-quatre février à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

**Date de la Convocation** : 17/02/2025

**Date d’Affichage** : 17/02/2025

**Présents** : Mesdames Valérie BRISSAUD, Nathalie FILLATRE, Christelle FROMENTEAU, Jeanine PASCAULT, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Loïc CHATILLON, Francis CHEDOZEAU, Alexandre FRESNEAU, Tony GRENET, Yoane MARTINIÈRE, Géry WIBAUX.

**Absents excusés** : Florence GUILLEMOTO donne son pouvoir à Nathalie FILLATRE  
Noëlla ROBIN donne son pouvoir à Christelle FROMENTEAU  
Christelle BEGEAULT donne son pouvoir à Francis CHEDOZEAU

**Secrétaire** : Thierry BAILLOUX

Nombre de membres afférents au CM : 15  
Qui ont pris part à la délibération : 12 + 3 pouvoirs

**Objet de la délibération** : Rapport de la CLECT.

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a été réunie le 18 décembre 2024 et a procédé à l'appréciation des points suivants :

- Réévaluation de l'attribution de compensation de la commune de La Roche-Posay dans le cadre du solde de l'emprunt concernant la ZAE Des Chaumettes
- Solde des études en cours de PLU reprises par Grand Châtellerault
- Rappel sur le vote du rapport de la CLECT
- Attribution de Compensation prévisionnelle 2025

**VU** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant une nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 35,  
**VU** l'article 1609 nonies C du code général des impôts,  
**VU** la délibération du Conseil Communautaire du 22 juillet 2020 portant constitution de la commission d'évaluation des charges transférées,

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de tenir compte des évolutions des charges entre Grand Châtellerault et les communes membres,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'adopter le rapport de la CLECT.

Au Registre sont les signatures,  
Pour Copie conforme,  
En Mairie, le 24 février 2025

Le Maire, Géry WIBAUX



**AR Prefecture**

086-218601862-20250224-D2025\_06-DE  
Reçu le 25/02/2025  
Publié le 25/02/2025